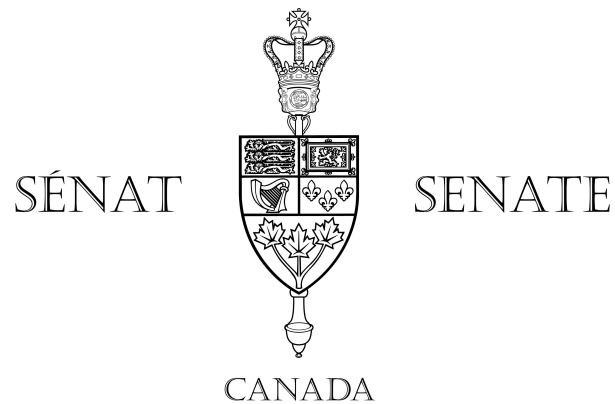




DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION

•

42^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 150

•

NUMÉRO 5

LE SÉNAT

Motion tendant à constituer un comité spécial sur
la modernisation du Sénat—
Ajournement du débat

Discours de

l'honorable Diane Bellemare

Le jeudi 10 décembre 2015

LE SÉNAT

Le jeudi 10 décembre 2015

LE SÉNAT

MOTION TENDANT À CONSTITUER UN COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION DU SÉNAT— AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Diane Bellemare : Merci, monsieur le Président. Je serai assez brève, car je n'ai pas préparé de discours proprement dit. Je voudrais d'abord en profiter pour féliciter notre collègue, l'honorable Serge Joyal, pour le travail d'expertise et toute la réflexion qu'il a apportés à la question du Sénat depuis des années. Je pense que cette lecture arrivera à point nommé pendant nos prochaines vacances d'hiver.

Je voudrais parler de certains éléments de la motion dont nous débattons. Je pense qu'elle est la bienvenue. Il y a plusieurs semaines ou plusieurs mois qu'on demande dans cette Chambre de mettre en place un comité dûment constitué pour réfléchir à la modernisation du Sénat. Toutefois, en lisant cette motion, certaines réflexions me sont venues.

D'abord, quant à la modernisation, je crois que tout le monde la souhaite, que la population la désire, et que le statu quo est impossible. On peut parler de modernisation, mais il faut tout de même reconnaître que nous avons fait des choses depuis le fameux scandale qui nous a touchés, par exemple au chapitre de l'éthique. Nous avons déjà accompli des choses.

Cela m'amène à souligner le fait que, dans cette motion, lorsqu'on parle de modernisation, il manque peut-être la définition du mandat du comité. À ce sujet, je m'associe aux propos du sénateur Baker, qui vient de souligner que nos travaux en cette Chambre sont complémentaires à ceux de la Chambre des communes et que, quelque part, il est très difficile de moderniser le Sénat sans penser à moderniser aussi les travaux de la Chambre des communes. Comme nous sommes complémentaires et que notre travail législatif est très important, il faudra éventuellement arrimer nos règles et procédures pour que nous puissions vraiment apporter une valeur ajoutée d'un point de vue législatif.

Dans cette optique, sans nécessairement amender de manière formelle la motion, nous devrions nous entendre en cette Chambre, entre nous, pour dire que, quand nous parlons de moderniser le Sénat, si nos réflexions nous amènent à voir les limites de notre action et à cerner les changements qui doivent être faits à la Chambre des communes, nous ne devrions pas nous empêcher de le faire, même si cela déborde de notre mandat.

Soit dit en passant, lorsqu'on examine les données sur les résultats des travaux du Sénat — je l'ai fait faire cet été par mon adjoint —, c'est assez étonnant. Depuis 1960 — nous en étions à la vingt-quatrième législature —, en incluant la quarante et unième législature, il y a eu en moyenne, par législature, 709 projets de loi qui ont été présentés au Parlement. Tous ces projets de loi n'ont pas été adoptés par la Chambre des communes, évidemment. Sur les 709 projets de loi que nous avons reçus, en moyenne, nous en avons adopté 145. Sur ces 145 projets de loi sanctionnés, en moyenne, nous n'en avons amendé que 6. La moyenne reflète bien ce qui se passe dans les différentes législatures. On observe des variations. Par exemple, au cours de la quarante et unième législature, un seul projet de loi a été officiellement amendé et sanctionné, alors que, pendant la trente-septième législature, 12 projets de loi ont été amendés et sanctionnés. Donc, il y a des variations, mais, en moyenne, il y en a six.

Nous pourrions être plus efficaces. En ce sens, moderniser le Sénat veut dire apporter une valeur ajoutée par nos travaux. Il serait intéressant, même si ce n'est pas écrit, que nous empruntions cette voie.

Pour ce qui est d'inviter des experts, j'y souscris. Je pense que la motion le dit spécifiquement, mais, en même temps, nous comptons des experts parmi nous, et il ne faut pas oublier, à cet égard, que plusieurs problèmes vécus dans cette Chambre, à mon avis, proviennent des règles et des procédures internes. Lorsque je suis arrivée dans cette Chambre il y a maintenant trois ans, je ne comprenais pas vraiment ce qui s'y passait. J'ai passé 25 ans dans une université où il y avait de l'autogestion, une gestion collégiale, et ce n'était pas chaotique du tout. Je pensais, étant donné que nous sommes sénateurs et des gens qui ont de l'expérience, que nous serions reconnus, avec cette expérience, pour agir de manière relativement indépendante, tout en sachant que nous sommes affiliés à un parti politique. Or, j'ai été surprise de voir comment les règles avaient pour effet de nous traiter comme des enfants à l'école. J'ai été professeure pendant 25 ans, et je connais les règles. Mes étudiants, je ne les traitais pas avec autant de rigueur que nos règles le font ici.

Donc, d'une certaine manière, il y a sûrement, au fil du temps, des processus qui se sont institutionnalisés pour favoriser la discipline de parti. Effectivement, nous sommes une Chambre politique et nous devons adopter les lois du gouvernement. Cependant, est-il nécessaire d'institutionnaliser des pratiques qui nous obligent à agir selon un cadre dans lequel nous n'avons pas le loisir de réfléchir? À mon avis, c'est ce qui fait que nous sommes incapables d'obtenir la valeur ajoutée qu'on attend de nous, qui doit être d'améliorer les lois et de favoriser le débat.

• (1750)

Si on me demandait : « Madame la sénatrice, qu'est-ce qui vous a le plus frappée en trois ans? » Ce qui m'a le plus frappée, c'est qu'il n'y a pas de débat dans cette Chambre. Il y en a, mais le plus souvent, les gens ne s'écoutent pas. Ils se mettent les doigts dans les oreilles, se ferment les yeux ou regardent ailleurs, et on ne regarde pas l'autre; donc, le débat n'existe pas, la valeur ajoutée ne se crée pas.

Je trouve que ce sont là des éléments très importants à prendre en compte. À cet égard, les services d'experts sont intéressants, mais nous avons une introspection à réaliser nous-mêmes pour pouvoir nous donner des règles et une structure de fonctionnement, pour éviter un fonctionnement chaotique et nous doter d'un fonctionnement rigoureux.

C'est pourquoi je vais appuyer la proposition du sénateur Cowan. Cependant, je vais dire à haute voix ce que certains pensent peut-être. Je me suis posé la question : avons-nous besoin de nommer un autre comité? Ne sommes-nous point arrivés à une étape où nous pourrions discuter en cette Chambre de la façon dont nous pourrions moderniser le Sénat? Une rencontre des sénateurs a été organisée, qui a très, très bien fonctionné. Elle a été organisée par le sénateur Greene et le sénateur Massicotte; les gens qui y ont participé s'y sont beaucoup investis, ils ont répondu à un questionnaire et il y a eu tout un effort de réflexion.

Il faut certainement organiser notre réflexion, et je souhaite que le comité de 15 personnes puisse présenter des éléments qui seront rafraîchissants. À cet égard, je demanderais au sénateur Cowan s'il accepterait d'aller à mi-chemin entre un débat en continu en cette Chambre et une discussion au sein d'un comité spécifique. Je lui

demanderais s'il accepterait d'introduire dans sa motion un petit paragraphe qui obligerait les membres du comité à rapporter de manière systématique les débats et les réflexions qu'ils font en cette Chambre.

Vous le dites : « que le comité soit habilité à faire rapport de temps en temps ». Je souhaiterais que ce rapport soit régulier, qu'il y ait un rapport mensuel en cette Chambre, car, n'oublions pas, honorables sénateurs, que nous aurons de nouvelles recrues en cette Chambre, qui seront assez perdues. Si nous commençons à discuter à 15, lorsque nous rapporterons le tout ici, j'ai bien peur qu'il y ait des objections et que, finalement, toutes les belles propositions que nous présenterons tombent à l'eau.

Donc, pour aider tous nos sénateurs à bien saisir les propos dont nous discuterons et à s'approprier des réformes et des propositions qui sont à faire, je proposerais que le comité fasse rapport au Sénat chaque mois.

Concrètement, je propose que, nonobstant les pratiques habituelles, dans les cinq premiers jours où le Sénat siège chaque mois, le comité fasse rapport au Sénat pour l'informer du progrès accompli par le comité dans le cadre de son étude. Ce sont les cinq premiers jours qui sont importants pour que le comité fasse rapport régulièrement. Je vous demande si vous accepteriez d'introduire cela. Si oui, je n'en ferai pas une motion. Si non, j'en ferai un amendement. Merci, honorables sénateurs.

[Traduction]

Son Honneur le Président : Avec l'autorisation du Sénat, le sénateur Cowan, s'il le souhaite, peut répondre à la sénatrice Bellemare sans que cela ait pour effet de clore le débat. Le consentement est-il accordé?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Cowan : Le Règlement mentionne des questions et des observations, alors je pourrais poser une question ou faire une observation et relier tout cela, avec le consentement du Sénat.

La sénatrice Bellemare a eu la gentillesse de me parler à l'écart et de mentionner les deux derniers points. Je n'ai pas entendu la première partie. Assurément, dans la motion elle-même, j'ai suggéré que le comité serait habilité à faire rapport de temps à autre, et j'espère qu'il n'attende pas que l'ensemble du travail soit terminé avant de nous faire rapport, mais plutôt que, lorsqu'il présente une approche à mettre à l'essai, il nous informe au moyen d'une série de rapports d'étape. Si nous voulons être plus précis à cet égard, comme vous le proposez, je n'ai pas d'objection.

J'aimerais aussi faire une autre observation, puisque la sénatrice Bellemare m'en a également parlé à l'extérieur. Elle a affirmé — et l'a aussi mentionné dans ses observations — qu'il serait aussi possible de tout faire ici plutôt que de créer un comité spécial. Ma réponse, que j'aimerais faire consigner au compte rendu, c'est que, d'après mon expérience, lorsque l'on a une tâche importante et qu'on en fait la responsabilité de tous, alors elle devient la responsabilité de personne. J'estime qu'il s'agit d'une tâche d'une si grande importance qu'il faut l'attribuer à un groupe particulier qui agira en notre nom, qui se concentrera sur la tâche et qui nous informera, comme le suggère la sénatrice Bellemare, de façon régulière, au moyen de rapports d'étape. Même si nous attribuons au groupe cette responsabilité particulière, tout sénateur pourrait, bien entendu, assister à des réunions du comité. Ces réunions n'auraient pas lieu à huis clos. Si la motion est adoptée, je proposerais que les réunions soient publiques. Je crois que bon nombre de sénateurs, même ceux qui ne siégeront pas au comité, assisteront aux réunions et fourniront les connaissances spécialisées dont vous parlez. Voilà mon intention, et j'accepte d'emblée la modification.

(Sur la motion de la sénatrice Martin, au nom du sénateur Carignan, le débat est ajourné.)